

RÈGLES DE CONDUITE DES AFFAIRES POUR LES FOURNISSEURS



ETHICS
OWN IT
LIVE IT
LEAD IT

RÈGLES DE CONDUITE DES AFFAIRES POUR LES FOURNISSEURS

ETHICS
OWN IT
LIVE IT
LEAD IT

Nos valeurs

Nous, hommes et femmes de Northrop Grumman, sommes guidés par les valeurs suivantes. Nous voulons que nos décisions et nos actions illustrent ces valeurs. Nous pensons que la mise en application de nos valeurs crée des avantages à long terme pour toutes les parties : clients, employés, fournisseurs et communautés que nous servons.

Nous assumons la responsabilité de la **QUALITÉ**...

Nos produits et services sont les « meilleurs de leur catégorie » en termes de rapport qualité/prix. Nous offrons l'excellence, nous nous efforçons de nous améliorer en permanence et nous nous adaptons rapidement au changement. Chacun de nous est responsable de la qualité de ce que nous entreprenons.

Nous travaillons à **LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS**...

Nous sommes engagés à satisfaire nos clients. Nous nous engageons à respecter nos clients, à être à l'écoute de leurs demandes et à comprendre leurs attentes. Nous nous efforçons de dépasser leurs attentes en matière de qualité/prix, dans le respect des délais de livraison.

L'entreprise et les personnes se comportent en **LEADERS**...

Le leadership de Northrop Grumman est fondé sur des employés talentueux qui appliquent efficacement des technologies avancées, des procédés de fabrication innovants et des principes solides en matière de gestion des affaires. Nous amenons de la valeur ajoutée à des coûts inférieurs et répondons de manière rapide aux demandes qui nous sont faites. Nous sommes tous des leaders grâce à notre compétence, notre créativité et notre travail d'équipe.

Nous agissons en toute **INTÉGRITÉ** dans tout ce que nous faisons...

Chacun de nous a la responsabilité personnelle de se comporter conformément aux normes les plus strictes et d'être honnête et équitable dans tous les aspects de son travail. Nous tenons nos engagements en tant que citoyens et employés responsables. Nous traitons les clients et les ressources de l'entreprise avec tout le respect qu'elles méritent. Nous nous conformons à toutes les lois et réglementations applicables.

Nous valorisons les **PERSONNES**...

Nous sommes respectueux de chacun et de nous-mêmes. Nous attachons la plus haute importance à la diversité des personnes et des idées et nous en sommes fiers. Notre réussite toujours renouvelée exige que nous fournissions la formation et le développement nécessaires pour aider notre personnel à évoluer. Nous sommes engagés pour l'ouverture et la confiance dans toutes nos relations.

Nous considérons nos **FOURNISSEURS** comme des membres essentiels de nos équipes...

Nous devons à nos fournisseurs le même type de respect dont nous faisons preuve envers nos clients. Nos fournisseurs méritent un traitement juste et équitable, des accords clairs et des retours honnêtes sur leurs performances. Nous prenons en considération les besoins de nos fournisseurs dans la conduite de nos affaires.

NORTHROP GRUMMAN

Introduction

Northrop Grumman prend l'engagement de respecter les règles les plus strictes en matière d'éthique, d'intégrité et de performance pour fournir les produits et solutions nécessaires à nos clients. Ces Règles de conduite des affaires pour les fournisseurs définissent les exigences fondamentales auxquelles nos fournisseurs (et ceux qui travaillent pour eux, y compris leurs employés et leurs sous-traitants) devront se conformer, quel que soit le niveau. Ces Règles de conduite des affaires pour les fournisseurs s'appliquent aussi à nos revendeurs tiers, sous-traitants et autres tierces parties fournissant des prestations de service en notre nom.

Nos fournisseurs doivent faire preuve d'un sens de l'éthique et d'intégrité irréprochables et se conformer aux lois, aux réglementations, à leurs obligations contractuelles envers nous et aux Règles de conduite des affaires

Nos fournisseurs doivent agir de manière éthique en toutes circonstances et garantir l'intégrité de leurs opérations. Agir de manière intègre signifie se plier aux règles de comportement les plus strictes. Par ailleurs, nos fournisseurs doivent se conformer pleinement à toutes les lois et réglementations applicables, leurs obligations contractuelles envers nous et les présentes Règles de conduite des affaires pour les fournisseurs.



Nos fournisseurs doivent traiter les personnes avec dignité et respect

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils traitent les personnes avec respect et dignité, qu'ils encouragent la diversité, qu'ils restent ouverts à des opinions diverses, qu'ils promeuvent l'égalité des chances face à l'emploi pour tous et qu'ils encouragent une culture éthique et inclusive. Nos fournisseurs ne doivent pas transgresser les droits d'autrui et doivent résoudre tout impact négatif de leurs opérations sur les droits de l'homme.

Travail des enfants

Nos fournisseurs doivent garantir la non-utilisation d'une main-d'œuvre infantile dans le cadre de leur travail. Le terme « enfant » désigne toute personne en dessous de l'âge minimum légal de travail dans le pays où le travail est exécuté.

Trafic d'êtres humains

Nous soutenons sans réserve l'élimination du trafic d'êtres humains et de l'esclavage de la chaîne d'approvisionnement et ne tolérons aucun trafic de personnes, à la fois aux États-Unis et dans le reste du monde. Les fournisseurs doivent respecter les réglementations interdisant le trafic d'êtres humains et se conformer à toutes les lois locales applicables dans le ou les pays où ils opèrent. Pour en savoir plus, reportez-vous à notre politique des droits de l'homme à <http://www.northropgrumman.com/CorporateResponsibility/Pages/HumanRightsPolicy.aspx>.

Harcèlement

Nos fournisseurs doivent s'assurer que leurs employés évoluent dans un cadre de travail exempt de harcèlement physique, psychologique et verbal, ou de tout autre comportement abusif.



Absence de discrimination

Nos fournisseurs doivent garantir l'égalité des chances face à l'emploi pour tous les employés et demandeurs d'emploi, sans aucune forme de discrimination illégale.

Salaires et avantages

Nos fournisseurs doivent verser à leurs employés la rémunération minimum requise par la loi locale et fournir tous les avantages exigés par la loi. Outre le paiement des heures de travail régulières, leurs employés doivent être payés pour leurs heures supplémentaires au tarif majoré requis par la loi.

Dialogue social

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les droits de libre association et communication de leurs employés avec la direction concernant leurs conditions de travail sans la crainte de harcèlement, intimidation, sanction, interférences ou représailles.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils reconnaissent et respectent le droit de libre association de leurs employés, y compris l'adhésion ou non à une quelconque association de leur choix.

Nos fournisseurs doivent prendre l'engagement de la qualité

Qualité

Nos fournisseurs doivent veiller tout particulièrement à ce que le produit de leur travail soit conforme aux normes qualité de notre entreprise. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils aient en place des processus d'assurance qualité pour identifier les défauts et mettre en œuvre des actions correctives, et faciliter la livraison d'un produit dont la qualité est au moins conforme aux obligations contractuelles.

Contrefaçons

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils développent, mettent en œuvre et tiennent à jour des méthodes et processus appropriés pour leurs produits afin d'empêcher l'introduction de contrefaçons (pièces et matériaux) dans leurs produits manufacturés. Nos fournisseurs doivent garantir la mise en place de processus efficaces pour détecter les contrefaçons, le cas échéant, et les exclure des produits à livrer.



Nos fournisseurs ne doivent pas utiliser des pratiques commerciales contraires à l'éthique ou illégales

Nos fournisseurs ne doivent pas chercher à gagner des avantages par le biais de pratiques commerciales inéquitables, contraires à l'éthique ou illégales.

Lois anti-corruption

Nos fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, directives et réglementations anti-corruption applicables, telles que le Foreign Corrupt Practices Act (États-Unis) et le Bribery Act (Royaume-Uni).

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils s'abstiennent d'offrir ou effectuer des paiements inappropriés (ou quoi que ce soit de valeur) à des fonctionnaires gouvernementaux, des partis politiques, des candidats à une charge publique ou d'autres personnes. Ceci inclut l'interdiction de paiements de facilitation visant à accélérer ou garantir l'exécution d'une action gouvernementale de routine que le fonctionnaire gouvernemental est déjà tenu d'effectuer comme la délivrance d'un visa ou le dédouanement, même à des endroits où une telle activité peut ne pas constituer une violation de la loi locale. Les paiements

effectués pour protéger la sécurité d'une personne sont autorisés en cas de menace imminente à la santé ou la sécurité, mais ils doivent être correctement enregistrés et communiqués au représentant de l'acheteur au plus vite dans ce cas.

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils fassent preuve d'attention et de discernement afin de prévenir et de détecter la corruption dans toutes les ententes commerciales, y compris :

- Partenariats
- Contrats de sous-traitance
- Co-entreprises
- Accords compensatoires
- Embauche d'intermédiaires tels que des agents ou des consultants

Paiements illégaux

Nos fournisseurs ne doivent pas offrir de paiements illégaux quels qu'ils soient ni en recevoir d'un client, d'un fournisseur ou de leurs agents, représentants ou autres. L'acceptation, le paiement et/ou la promesse d'argent ou de quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, pour exercer une influence indue ou un traitement préférentiel sont interdits. Cette interdiction s'applique même là où une telle activité peut ne pas constituer une violation de la loi locale.

Lois anti-trust

Nos fournisseurs ne doivent pas s'adonner à des pratiques anticoncurrentielles en violation des obligations légales, réglementaires ou contractuelles applicables.





Cadeaux d'affaires

Selon nous, nos fournisseurs doivent rivaliser sur la base du mérite de leurs produits et services. L'échange de cadeaux d'affaires ne peut pas être utilisé pour gagner un avantage concurrentiel déloyal ou exercer une influence indue. Dans n'importe quelle relation d'affaires, nos fournisseurs doivent s'assurer que l'offre ou l'acceptation d'un quelconque cadeau d'affaires est autorisée par la loi et la réglementation et est conforme à toutes les obligations contractuelles, et que tous les échanges ne transgressent pas les règles et standards de l'entreprise du bénéficiaire et entrent dans le cadre des coutumes et pratiques commerciales raisonnables.

Conflit d'intérêts

Nos fournisseurs doivent éviter les conflits d'intérêts ou les situations ayant l'apparence d'un conflit d'intérêts potentiel dans leurs tractations avec nous. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils notifient les parties concernées si un conflit d'intérêts réel ou potentiel survient, y compris des conflits entre les intérêts de notre entreprise et les intérêts personnels des employés d'un fournisseur ou ceux de parents proches, d'amis ou de partenaires commerciaux d'un fournisseur ou de ses employés.

Délit d'initié

Nos fournisseurs et leur personnel ne doivent pas utiliser d'informations importantes non publiques apprises au cours de leurs relations commerciales avec nous pour acheter ou vendre des actions de notre entreprise ou d'une autre entreprise, ou permettre à un tiers de le faire.

Intégrité du processus achats

Nos fournisseurs doivent garantir l'intégrité de nos processus achats. Nos fournisseurs ne doivent pas utiliser de manière impropre des informations exclusives ou confidentielles d'un concurrent dans leur propre intérêt. Si un fournisseur prend connaissance d'informations exclusives ou confidentielles de ce type, il devra prendre immédiatement des mesures pour éviter leur exploitation inappropriée et en informer notre entreprise, le cas échéant.

Nos fournisseurs doivent adopter de bonnes pratiques commerciales

Importations

Nos fournisseurs doivent s'assurer que leurs pratiques commerciales sont conformes à toutes les lois, directives et réglementations applicables régissant l'importation de pièces, composants et données techniques. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils fournissent des informations véridiques et exactes, et obtiennent les licences et/ou consentements appropriés, si nécessaire.

Exportations

Nos fournisseurs doivent s'assurer que leurs pratiques commerciales sont conformes à toutes les lois, directives et réglementations applicables régissant l'exportation de pièces, composants et données techniques. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils fournissent des informations véridiques et exactes, et obtiennent les licences et/ou consentements appropriés, si nécessaire.

Lois anti-boycott

Nos fournisseurs ne doivent pas participer, ni coopérer ou avancer la cause de tout boycott économique étranger non autorisé, conformément aux lois américaines Export Administration Act (1977, loi de gestion des exportations) et Tax Reform Act (1976, loi de réforme fiscale), ou une législation ou des réglementations similaires.



Approvisionnement responsable en minéraux

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables concernant les minéraux de la guerre et nous aider à satisfaire à nos obligations légales et réglementaires. Chaque année, nous communiquons à la United States Securities and Exchange Commission notre utilisation de minéraux de la guerre (tantale, étain, tungstène et or) provenant de la République démocratique du Congo (RDC) ou de tout pays limitrophe de la RDC dans les produits fabriqués ou sous-traités par l'entreprise et sommes tenus de faire preuve d'une diligence raisonnable concernant l'utilisation de minéraux de la guerre dans notre chaîne d'approvisionnement. Nos fournisseurs doivent nous soutenir dans nos efforts à faire preuve d'une diligence raisonnable concernant l'utilisation de minéraux de la guerre dans notre chaîne d'approvisionnement, y compris par l'identification de produits dans leur chaîne d'approvisionnement contenant des minéraux de la guerre et la validation du pays d'origine de ces minéraux.

Nos fournisseurs doivent protéger les échanges d'informations, la propriété intellectuelle et la chaîne d'approvisionnement

Confidentialité des informations sensibles

Nos fournisseurs doivent maintenir la confidentialité de toutes les informations qui leur sont confiées par nous, nos clients ou autres tierces parties, sauf si leur divulgation est autorisée ou légalement requise (et dans ce cas, seulement après notification). Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils traitent correctement et se protègent contre la divulgation inappropriée de toute information sensible, y compris informations classées secrètes, contrôlées, confidentielles et personnelles, informations stratégiques concernant la concurrence et propriété intellectuelle. Les informations ne doivent pas servir à d'autres fins (par ex., publicité et autres fins du même type) que les besoins de l'entreprise pour laquelle elles ont été fournies, sauf autorisation préalable du propriétaire. Nos fournisseurs doivent se conformer à toutes leurs obligations contractuelles et aux lois applicables, y compris aux lois de confidentialité des données.

Propriété intellectuelle

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils respectent et se conforment à toutes les lois applicables et autres obligations régissant les droits de propriété intellectuelle, y compris la protection contre :

- Divulgation
- Brevets
- Droits d'auteur
- Marques commerciales

Cybersécurité

Nos fournisseurs doivent veiller à protéger les informations qui leur sont confiées et celles qu'ils produisent dans le cadre de nos programmes contre tout accès non autorisé, destruction, utilisation, modification ou divulgation. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils aient en place des programmes de cybersécurité prenant en compte le niveau de risque pour diminuer les menaces émergentes visant leurs systèmes, produits et services d'information, de même que leur chaîne d'approvisionnement. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à toutes leurs obligations contractuelles et légales applicables.

Sécurité de la chaîne d'approvisionnement

Outre se conformer à nos conditions de sécurité, nos fournisseurs sont encouragés à mettre en œuvre des pratiques et des procédures veillant à garantir la sécurité de leurs employés, biens et autres actifs, y compris de leur chaîne d'approvisionnement. Nos fournisseurs sont encouragés à participer à l'initiative Customs-Trade Partnership Against Terrorism (Partenariat commercial et douanier de lutte contre le terrorisme) du Ministère américain de la sécurité intérieure.



Nos fournisseurs doivent tenir des dossiers exacts

Nos fournisseurs doivent créer et tenir des dossiers exacts. Tous les dossiers, indépendamment de leur format, créés ou reçus comme attestation d'une transaction commerciale doivent représenter complètement et précisément la transaction ou l'événement documenté. Quand un dossier n'est plus utile aux affaires courantes, il doit toutefois être conservé dans le cadre des obligations de conservation applicables. Nos fournisseurs ne doivent pas falsifier ni fournir de dossiers frauduleux, fausses factures ou autres faux en écritures à nous ou à nos clients.

Nos fournisseurs doivent prévoir un lieu de travail sans danger et sain

Santé et sécurité

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois, réglementations et directives « Santé et sécurité » applicables. Nos fournisseurs doivent protéger la santé, la sécurité et le bien-être de leurs employés, leurs visiteurs et autres personnes susceptibles d'être affectés par leurs activités.

Environnement et durabilité

Nos fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et directives environnementales applicables, et se comporter dans leurs opérations comme des dirigeants responsables soucieux de l'environnement.



Attentes en matière de programmes d'éthique

Conformité

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils aient en place un programme d'éthique et de conformité efficace et qu'ils se plient aux obligations des présentes Règles de conduite des affaires pour les fournisseurs.

Protection des dénonciateurs

Nos fournisseurs doivent fournir à leurs employés les moyens de soulever des problèmes d'éthique ou de droit sans craindre de représailles. Nos fournisseurs doivent par ailleurs agir pour prévenir, détecter et corriger toute mesure de rétorsion.

Conséquences d'un violation du code

En cas de violation des présentes Règles de conduite des affaires pour les fournisseurs, nous pourrions engager une action corrective pour remédier à la situation. En cas de violation réelle ou supposée de la loi ou la réglementation, nous pourrions être tenus de communiquer ce fait aux autorités ad hoc. Nous nous réservons le droit de mettre un terme à notre relation ou d'engager n'importe quelle autre action appropriée envers tout fournisseur en vertu du contrat d'achats existant.

L'OpenLine Northrop Grumman

L'OpenLine Northrop Grumman est un moyen de faire part de ses inquiétudes ou de signaler une infraction présumée, et elle est à la disposition non seulement des employés, mais des fournisseurs et toutes autres parties prenantes extérieures. L'OpenLine est disponible 24 h/24 et 7 j/7, et est administrée par une entreprise externe. Vous pouvez appeler l'OpenLine sur un numéro de téléphone gratuit. Quelle que soit la méthode que vous utilisez, les signalements effectués sur l'OpenLine peuvent être anonymes, si cela est autorisé par les lois locales.

Pour les coordonnées, reportez-vous au lien suivant :

<http://www.northropgrumman.com/CorporateResponsibility/Ethics/Pages/Openline.aspx>

Numéros de l'OpenLine Northrop Grumman

Amérique du Nord

États-Unis 1-800-247-4952

Europe

France, Allemagne, Italie, Pays-Bas 0041 43 300 6805

Belgique 0-800-100-10 ID (844) 286-0069

Danemark 800-100-10 ID (844) 286-0069

Norvège 800-12049

Suisse 0-800-890011 ID (844) 286-0069

Royaume-Uni 0808-234-6456

Asie

Chine 10-800-711-1007 ou 10-800-110-0935

Japon 00531-11-2025, 0066-33-830278 ou 0034-800-900365

Corée du Sud 00798-14-800-6599, 00308-110-480 ou 00798-1-1-009-8084

Taiwan 00801-10-4175

Moyen-Orient

Arabie saoudite 1-800-10-966 ID (844) 286-0069

ÉAU 800-555-66 ou 8000-021 ID (844) 286-0069

Australie 1-800-07-9315

Pour signaler des problèmes via Internet : www.northropgrumman.ethicspoint.com